

# DU CONSEIL

## Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0892

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation

de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

## Conseil du 10 décembre 2015

## Délibération n° 2015-0892

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le marché relatif à la fourniture, maintenance et gestion informatique de bacs destinés à la collecte sélective sur l'ensemble du territoire métropolitain, arrive à échéance le 26 décembre 2015. Il est nécessaire de le relancer.

Le présent marché porte sur la fourniture, la maintenance et la gestion informatique de plus de 183 383 bacs destinés à la collecte sélective de 120, 140, 180, 240, 340, 500 et 660 litres classiques et 240, 340, 500 et 660 litres operculés.

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'augmentation du nombre de logements, le volume de bacs en place s'accroit de 2,5 % par an et devrait poursuivre cette progression durant la durée du marché, malgré les efforts entrepris pour réduire les emballages.

La Métropole de Lyon poursuit sa démarche d'optimisation de la collecte sélective afin d'améliorer la qualité et d'augmenter les quantités recyclées, conformément au plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017.

Dans ce cadre, des circuits et des secteurs seront traités, optimisés et accompagnés par :

- des états des lieux précis de l'état des bacs suscitant des interventions de maintenance plus importantes mais difficilement quantifiables à ce jour et liées également à l'âge moyen du parc (12 ans) nécessitant plus de 5 000 opérations de maintenance par an,
- la mise en place de bacs operculés dans les immeubles et lotissements selon des critères bien définis,
- des ajustements de la capacité ou du nombre de bacs sur le parc existant.

De plus, des actions plus spécifiques seront menées comme la généralisation progressive des couvercles jaunes et le renouvellement du parc de bacs des Communes récemment intégrées à la Communauté urbaine de Lyon. L'ensemble de ces opérations sera accompagné par une gestion informatique rigoureuse (utilisation d'une interface informatique).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture, la maintenance et la gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective.

Le marché ferait l'objet d'un marché fractionné à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu à la date de sa notification pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 2 250 000 € HT, soit 2 700 000 € TTC et un engagement de commande maximum de 9 000 000 € HT, soit 10 800 000 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 16 octobre 2015, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## **DELIBERE**

- 1° Autorise monsieur le Président à signer le marché de fourniture, de maintenance et de gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective et tous les actes y afférents, avec l'entreprise CITEC ENVIRONNEMENT pour un montant minimum de 2 250 000 € HT, soit 2 700 000 € TTC et un montant maximum de 9 000 000 € HT, soit 10 800 000 € TTC. pour la durée ferme de 4 ans du marché.
- 2° La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2015 et suivants comptes 61558 et 215738 fonction 7212 opération n° 0P2504629.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.